

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 4 avril 2022**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt-heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Jean-Yves Gosselin, Maire suppléant
Jean-Guy St-Pierre

Mesdames
Chantal Blanchette
Sandra Proulx
Melyssa Talbot Blais
Isabelle Furlotte

Absence motivée : Frédéric Jean

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Gosselin, Maire suppléant.

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

R-062-2022

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ouvrir cette séance régulière du Conseil, Il est 20h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le lundi 7 mars 2022
- 4 Adoption des comptes à payer
- 5 Administration
 - 5.1 Dépôt du rapport d'audit de conformité – Transmission des rapports financiers
 - 5.2 Préposé à l'entretien général - loisirs et immeubles municipaux

- 5.3 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective
- 5.4 Mise en demeure à Videotron
- 5.5 Renouvellement de l'assurance de dommages avec la FQM
- 5.6 Renouvellement de l'assurance accident avec la FQM
- 6 Loisirs
 - 6.1 Grille salariale majorée pour le camp de jour 2022
- 7 Travaux Publics
 - 7.1 Contrat de déneigement et de déglacage, dossier 6608-22-4583, proposé par le ministère des transports
 - 7.2 Plan d'élimination des raccordements inversés
- 8 Eau – aqueduc – égouts
 - 8.1 Propositions de mesures de boues dans les étangs aérés
 - 8.2 Commande de pass-10, Kémira Water Solutions Canada pour l'usine d'eau potable
- 9 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du service des incendies pour le mois de mars 2022
 - 9.2 Embauche d'un pompier au service des incendies
 - 9.3 Sécurité publique – Services de la Sûreté du Québec
- 10 Urbanisme
 - 10.1 Demande d'appui pour la CPTAQ (lot 3475211 du cadastre du Québec).
- 11 Dossiers et projets en cours
- 12 Correspondance
 - 12.1 Campagne de financement 2022 pour Les Habitations patrimoniales
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de la séance régulière

R-063-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 7 MARS 2022

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-064-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi 7 mars 2022 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS DE MARS 2022

Journal l'Écho, remboursement frais de poste	149,34
--	--------

Fax	2,00
Permis	20,00
Loyers	3 295,00
Loyer CPE	2 500,00
Location salle	58,00
Bar	543,75
Commandite Dek hockey, IGA Coop Montmagny 500,00 GARANT, contribution 2e partie 10 000,00	10 500,00
Volleyball	300,00
Vente motoneige Tundra 1999	4 599,00
Municipalité St-Pierre, Capital-intérêts honoraires eau potable	5 885,44
Ass. Régionale Loisir personnes handicapées, programme d'accompagnement Camp de jour	1 012,00
Service vidange et collecte sélective (G. Martineau)	164,00
Vidange d'urgence fosse septique (B. Couillard)	545,84
Gouvernement du Québec, réception TECQ-SOFIL	415 549,00
Gouvernement du Québec, subvention amélioration réseau routier (ministère des Transports) 2019-2020	20 000,00
Gouvernement du Québec, contrat déneigement ministère des Transports (Tranche 2)	16 400,00
Recyc-Québec, compensation collecte sélective 2021	24 530,72
MRC de Montmagny, compensation collecte sélective 2020	21 119,94
MRC de Montmagny, amendes perçues 2020-2021	4 928,00
FSST, crédit au compte	147,97
TOTAL :	532 250,00

COMPTES À PAYER D'AVRIL 2022

Hydro-Québec, Usine de filtration 6175,85 Eclairage public 756,98 Clognotants 41,00 Climatisation Loisirs..... 67,15	7040,98
Bell Mobilité, Iphone Loisirs et Garage	172,61
Vidéotron, Bureau..... 285,90 Garage..... 102,93 Usine filtration..... 104,40 Surpresseur St-Pierre 36,11 Loisirs 170,51 Bibliothèque..... 104,98	804,83
Energir Garage..... 1147,00 Maison Paroisse..... 1365,14 Loisirs 1812,86 Caserne 448,99	4773,99
VISA, Google 46,80 Apple Music 17,23 Beauce Technologie, pièces Garage 21,41 Facebook..... 45,99 Frais 22,41 Purolator 141,82	295,66
Solutions Nexarts inc., Qidigo	114,98

Ministre des Finances, renouvellement permis boisson	639,75
Société Conservation Patrimoine, transfert don	300,00
Société de l'Assurance automobile, immatriculation véhicules	9739,57
Retraite Québec, facturation annuelle prestations supplémentaires des élus municipaux	3034,02
Ministre Revenu Québec, remise de mars 2022	12527,62
Revenu Canada, remise de mars 2022	4524,38
Retraite Québec, remise de mars 2022	416,90
La Fabrique, loyer d'avril 2022	350,00
REMB. CELLULAIRE mars 2022	
Jean-Eudes Gaudet	25,00
Sylvain Lemieux	25,00
Michaël Corriveau.....	25,00
	75,00
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL février 2022	2153,43
Tetra Tech QI,	
Hon. prof. élimination des raccordements inversés	2242,01
Hon. prof. réfection ch. St-François Ouest	152,29
	2394,30
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Les Concassés du Cap, collecte de mars 2022	4500,22
Enercycle, enfouissement février 2022	2903,88
Aquatech, opération usine eau potable et ass. des eaux	9772,87
Ortec Environnement Services, dégeler égout Garage	2195,23
Metal Pless, couteaux	2273,06
Unibéton, 276,86 tm sable et sel à 26,20\$	8339,98
Mines Seleine, 76,85 tm à 89,79\$ sel en vrac	7933,69
REM, réparation d'une pompe usine d'eau potable	1862,21
Linde Canada, 1944m ³ à 0,3814 oxygène (usine d'eau potable)	889,10
ClearTech, pièces et technicien de service (usine d'eau potable)	2107,61
Multi-Projets RS, matériel Garage	330,90
Service de réparation JP, hose, réparer cylindre	761,36
Wurth, matériel Garage	251,73
René Samson,	
Clé robinet extérieur	7,76
Chauffe-eau 60 gallons (usine d'eau potable)	1661,74
Éclairage Garage au LED	6777,78
Réparation éclairage public.....	2438,02
	10885,30
Bossé et Frère, graisseur (souffleur)	0,57
Portes Servi-Pro, pièces et réparation porte Garage	1033,91
Conval Québec, pièces usine d'eau potable	1279,96
Aréo-Feu, banc d'essai APRIA, valve, etc... service incendie	1972,51
Macpek, brosse double de lavage, manche télescopique Garage	135,97
MS2Contrôle, réparation réseau internet	168,47
Contrôles Laurentide ltée, pièces usine eau potable	2441,22
Philippe Gosselin & Ass.	
2821,6 litres à 1,4681 diesel	4762,71
3036,4 litres à 1,9541 diesel	6821,96
921,6 litres à 1,5491 diesel	1641,44
2442,0 litres à 1,4671 diesel	4119,16
1450,3 litres à 1,6371 diesel	2729,84
1130,0 litres à 1,6851 diesel	2189,31
	22264,42
Marguerite Bouffard, entretien	700,00
MRC de Montmagny, 1 ^{er} versement quote-part	66949,00
L'Écho de St-François, publication de mars 2022	1379,70
Jocelyne Noël, entretien bureau mars 2022	120,00
Ville de Montmagny,	
Quote-part Cour municipale	939,93
Entraide incendie Saint-Pierre	442,92
	1382,85

Canac, bois traité	1985,97
Kemira, 18,33 kg à 537\$ pass (usine d'eau potable)	11317,23
Raymond Chabot Grant Thornton, intérimaire états fin. 2021	1261,88
Sandra Proulx, remb. facture fournitures Bar	29,97
Nicolas Lamonde, frais déplacement 26 km à 0,43\$	11,18
Erik Lefebvre, formation	
Frais déplacement 26 km à 0,43\$	11,18
Remb. repas.....	29,41
	40,59
Macpek, pièces camion Ford	81,82
Brandt, pièces pelle rétrocaveuse	144,91
Camion Globocam, filtre à l'huile	40,59
BuroPro Citation, contrat d'entretien photocopieur	129,72
Pneus André Ouellet, huile en vrac	2294,72
MS2Contrôle, vérifier réseau internet et wifi au Garage	168,47
AGAT Laboratoires, analyse eau potable et usée	462,81
Les Alarmes Clément Pelletier, service surveillance Garage	165,56
René Samson, vérifier fosse plancher (usine d'eau potable)	123,60
Linde Canada, 1803 litres à 0,3814 oxygène + location réservoir	1328,49
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements	1069,92
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Emco, asphalte froide	873,24
Service de Réparation JP, machinage, etc.	305,08
Véolia, divers produits (usine d'eau potable)	654,68
St-François Pharma, eau déminéralisée et piles (usine)	22,09
Dépanneur Servi-Express, fournitures	
Bar	17,82
Garage	26,09
	43,91
Arrêt Stop, essence	396,91
Service d'Équipements GD, pièces camion Freightliner	1220,69
Boulons & Écrous, boulons camion Freightliner	248,09
Brandt, pièces pelle rétrocaveuse	1781,39
Boulon-Hydraulique CMT, testeur batterie, lampe frontale	575,38
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur)	66,66
Transport Guy Hamel, lames	3384,49
Pagenet, téléavertisseur	115,26
AVANTIS, matériel divers	
Loisirs	15,18
Maison Paroisse	54,24
Caserne incendie	21,60
Boîtes aux lettres.....	267,93
Garage	408,18
Usine d'eau potable.....	22,97
	790,10
Ministre des Finances, remboursement. aide financière versée en trop Volet 1 du PPASEP	132,25
TOTAL :	235 523,19

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

R-065-2022

IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
D'adopter les comptes à payer.

5 ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, a transmis la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission de notre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale. Ce rapport présente les constatations qui se dégagent de cette mission d'audit ainsi que la recommandation que nous avons jugée appropriée dans les circonstances. Celui-ci est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Il doit être déposé à la première séance de votre conseil qui suit sa réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi.

Après analyse et discussion;

R-066-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

5.2 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL - LOISIRS ET IMMEUBLES MUNICIPAUX

Depuis plusieurs mois, le poste de journalier à l'entretien - loisirs et immeubles municipaux était vacant. Après quelques entrevues passées et des candidatures qui ne se sont jamais présentées, monsieur Patrick Moreau nous a offert ses services, a passé une entrevue avec le comité de sélection et a conclu une entente avec la Municipalité. Le comité de sélection recommande donc la candidature de monsieur Patrick Moreau à titre de journalier à l'entretien - loisirs et immeubles municipaux.

Après analyse et discussion;

R-067-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la candidature de monsieur Patrick Moreau et de procéder à son embauche selon les conditions discutées et ce rétroactivement au mercredi 16 mars 2022.

5.3 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Après analyse et discussion;

R-068-2022

IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

5.4 MISE EN DEMEURE À VIDEOTRON

À la suite d'une demande formulée à Videotron par la Municipalité afin de connaître la situation en regards des différents services en cours d'utilisation, la Municipalité a été à même de constater que tous les services actuellement utilisés étaient contractuels et que des frais appréciables étaient exigés pour une modification ou abandon de ces services.

Attendu que Videotron a renouvelé, sans l'accord de la Municipalité, toutes les ententes passées;

Attendu qu'un échange téléphonique a eu lieu lors des mois d'août-septembre 2021 avec une employée de Videotron concernant les renouvellements sans autorisation et qu'une demande pour convertir tous les services utilisés par la Municipalité en services mensuel est demeurée sans réponse.

Attendu qu'aucun retour sur nos demandes ni aucun suivi n'a été fait par Videotron depuis;

En conséquence;

Après analyse et discussion;

R-069-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De faire parvenir à Videotron une mise en demeure expliquant la situation et l'insatisfaction de la Municipalité et une demande formelle à l'effet de ne renouveler aucune entente ou contrat venant à échéance à compter de maintenant.

5.5 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES AVEC LA FQM

La Municipalité a reçu un avis de renouvellement de sa police d'assurance dommages de la FQM.

Après analyse et discussion;

R-070-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de renouvellement de l'assurance dommages pour la Municipalité telle que proposée.

5.6 RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENT AVEC LA FQM

La Municipalité a reçu un avis de renouvellement de sa police d'assurance accident de la FQM.

Après analyse et discussion;

R-071-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de renouvellement de l'assurance accident de la FQM pour la Municipalité telle que proposée.

6 LOISIRS

6.1 GRILLE SALARIALE MAJORÉE POUR LE CAMP DE JOUR 2022

Une nouvelle grille salariale majorée pour le camp de jour 2022 est présentée aux membres du conseil.

Après analyse et discussion;

R-072-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter la nouvelle grille salariale majorée pour le camp de jour 2022.

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE, DOSSIER 6608-22-4583, PROPOSÉ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le contrat de déneigement pour la portion de route appartenant au ministère des transports, de l'église jusqu'à la route 132 à Berthier sur Mer, se termine au printemps 2022. Un nouveau contrat est présenté à la Municipalité.

Attendu que le conseil municipal a analysé la proposition du ministère des Transports;

Attendu que plusieurs éléments de la proposition risquent d'occasionner des frais additionnels pour la municipalité;

Attendu que la nouvelle proposition du MTQ engage la Municipalité pour une durée de contrat plus longue que la précédente;

Après analyse et discussion;

R-073-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter l'offre du ministère des transport pour le déneigement et le déglacage du tronçon de route situé entre l'église de Saint-François de la Rivière-du-Sud et l'intersection de la route 132 à Berthier sur Mer en demandant une clause de renégociation au moment jugé opportun par la Municipalité.

7.2 PLAN D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENT INVERSÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure d'eau (FIMEAU);

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

R-074-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de Saint-François de la Rivière-du-Sud;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

8 EAU – AQUEDUC –EGOUTS

8.1 PROPOSITIONS POUR LA MESURE DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

Deux soumissions ont été demandées pour l'exécution de la mesure de boues dans les étangs aérés.

Simo	2 900.00\$ taxes en sus
Avizo	3 277.00\$ taxes en sus

Après analyse et discussion;

R-075-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Isabelle Furlotte

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter la proposition du plus bas soumissionnaire, Simo, au coût de 2 900.00 taxes en sus.

8.2 COMMANDE DE PASS-10 DE LA COMPAGNIE KEMIRA

L'usine d'eau potable de la Municipalité utilise divers produits pour le traitement de l'eau dont le Pass-10 qui nécessite quelques commandes par année.

Kemira	11 422.20\$ taxes incluses
--------	----------------------------

Après analyse et discussion;

R-076-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la commande de produit Pass-10 de la compagnie Kemira Water Solutions Canada nécessaire pour le traitement de l'eau à l'usine d'eau potable au montant de 11 420.00\$ taxes incluses.

9 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR MARS 2022

Le rapport mensuel du service des incendies pour mars 2022 est déposé au conseil.

9.2 EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DES INCENDIES

Le directeur du service des incendies a soumis et recommandé à la Municipalité la candidature de monsieur Étienne Grégoire afin d'occuper un poste de pompier.

Après analyse et discussion;

R-077-2022

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de monsieur Étienne Grégoire à titre de pompier au service des incendies de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

9.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Afin d'obtenir les services de protection par la Sûreté du Québec, la Municipalité doit déboursier annuellement un montant payable en deux versements.

Pour l'année 2022, les paiements seront répartis comme suit :

Au plus tard le 30 juin 2022	81 127.00\$
Au plus tard le 31 octobre 2022	81 126.00\$

À titre informatif;

Montant SQ 2022	162 253\$
Montant SQ 2021	159 072\$
Montant SQ 2020	155 953\$

Après analyse et discussion;

R-078-2022

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De défrayer la somme de 162 253.00\$ demandée pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2022 et payable en deux versements.

10 URBANISME

10.1 DEMANDE D'APPUI POUR LA CPTAQ (LOT 3475211 DU CADASTRE DU QUÉBEC).

ATTENDU que monsieur Marc-André Bonneau a l'intention d'opérer à des fins commerciales, dans un ancien bâtiment agricole de sa propriété, un atelier mécanique et un service d'entreposage;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité permet les activités commerciales dans un atelier dans la cour arrière d'un bâtiment résidentiel dans la zone où est située la propriété de monsieur Bonneau;

ATTENDU que le projet de monsieur Bonneau vise à construire un nouveau champ d'épuration des eaux usées conformes à la réglementation municipale et d'opérer un atelier de mécanique et un lieu d'entreposage intérieur sur son terrain;

ATTENDU que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande d'usage autre qu'agricole ne contrevient pas aux règlements en vigueur pour ce territoire de la municipalité si elle demeure complémentaire à l'habitation déjà construite sur le terrain de monsieur Bonneau;

EN CONSÉQUENCE;

Après analyse et discussion;

R-079-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
APPUYÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'informer monsieur Marc-André Bonneau que la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud appuie sa demande auprès de la CPTAQ visant à régulariser une utilisation commerciale complémentaire à l'habitation de ses bâtiments situés dans le demi-hectare pouvant être voué à un autre usage que l'agriculture.

11 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

Aucun dossier.

12 CORRESPONDANCE

12.1 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2022 POUR LES HABITATIONS PATRIMONIALES

La Municipalité a reçu une demande des Habitations patrimoniales dans le cadre de sa campagne de financement 2022. Cette demande implique également un besoin de financement pour la réfection de 11 fenêtres situées à l'étage supérieur de l'immeuble.

Après analyse et discussion;

R-080-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accorder un montant de 1000\$ aux Habitations patrimoniales pour leur campagne de financement et pour leur projet de réfection des fenêtres de l'étage supérieur. Par ce geste, la Municipalité veut également souligner l'excellent travail de gestion effectué par les fidèles bénévoles et tous les généreux donateurs qui contribuent annuellement à la réussite des Habitations patrimoniales.

13 VARIA

13.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ACSM

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence,

Après analyse et discussion;

R-081-2022

IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 QUELQUES QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil municipal a reçu et répondu à quelques questions et demande d'information du public concernant les sujets suivants :

Le contrat de déneigement
Un atelier de robotique RO2
Les divers besoins pour le baseball
Les sauveteurs pour la piscine
Le futur terrain de football

15 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-082-2022

**IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter la levée de la séance régulière du conseil. Il est présentement 20h44.

Frédéric Jean

Maire

Jean-Eudes Gaudet

Directeur général

Je, Jean-Yves Gosselin, Maire suppléant de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.